

VIVRE À VEUREY

ACTUALITÉS MUNICIPALES ET ASSOCIATIVES



N°82

FEVRIER 2022

AU SOMMAIRE

Agenda / Etat Civil / Edito	P. 2/3	Travaux / Propreté Env.....	P. 10
Recyclage / Env.	P. 4/5	Médiathèque	P. 11
Sociale / Santé	P. 6	Associations	P. 12/13
Solidarité / Instances Métro	P. 7	Ca s'est passé	P. 14/15
Elections	P. 8	Expression Politique.....	P. 16
Plan climat	P. 9		



AGENDA

Jeudi 17 février à la mairie
permanence MUTUALP

• • • • •

Vendredi 18 février de 13h30 à 15h30 parking école
Collecte vêtements par l'association La Remise.

• • • • •



INFOS

• LISTES ELECTORALES 2022

N'oubliez pas de vous inscrire. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote. Les inscriptions sont possibles dès à présent jusqu'au 4 mars pour l'élection présidentielle et le 6 mai pour les élections législatives. Ci-dessous les démarches pour vous inscrire:

- En ligne sur www.service-public.fr, muni de justificatifs de domicile et d'identité numérisés.
- Sur place en mairie ou par courrier muni de justificatifs de domicile et d'identité et du Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.

• PUBLICATION NAISSANCE

Lors d'une naissance, les parents remplissent un imprimé pour la déclaration à la presse auprès du service d'état civil du lieu de naissance de leur enfant. La mairie de Veurey-Voroize réceptionne ce document et en fonction de la volonté des parents nous faisons paraître ou pas l'annonce dans le bulletin municipal.

• RECENSEMENT CITOYEN

Chaque jeune veurois(e) doit OBLIGATOIREMENT se faire recenser au **cours du mois de ses 16 ans**. Il ou elle doit se présenter à la mairie avec sa carte d'identité et le livret de famille de ses parents.

Le Ruisset après les p



**Panneau
Pocket**

SIMPLE ET GRATUIT pas de com
télécharger l'application sur A

L'INFORMATION EN DIRECT DE LA MAIRIE
Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux
préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... s
réel de l'actualité de la commune grâce à l'ap

Pluies de fin décembre



LE MOT DU MAIRE



Au cours des dix réunions de quartiers effectuées lors du dernier trimestre 2021, des sujets très variés ont été abordés et je tenais à vous remercier de votre participation. Parmi ceux-ci, nous avons noté que celui de la sécurité est l'une de vos préoccupations et ceci de façon plus prononcée dans certains quartiers (Petit Port, Dauphinelles...)

En ce début d'année, j'ai donc fait le point sur les interventions de gendarmerie avec le Major de la brigade de Sassenage.

Le bilan 2021 révèle :

- Une cinquantaine d'interventions supplémentaires par rapport à 2020, interventions qui correspondent principalement à l'action menée par les gendarmes pour lutter contre la prostitution au Petit Port
- Une légère hausse des cambriolages (également d'actualités sur les communes voisines)
- La résolution de 40% des cambriolages
- Une hausse des vols à la roulotte sur les véhicules, essentiellement au niveau du parking à l'entrée des cordées
- Une hausse des accidents de la route (pas uniquement sur la route de Valence) 15 accidents recensés en 2021 contre 10 en 2020
- Le constat suite aux différents contrôles routiers effectués dans le village : une voiture sur cinq en haut de la route de Montaud est en vitesse excessive.

Le bilan fait apparaître une baisse d'environ 19% sur l'ensemble des infractions commises sur la commune. Le rapport de gendarmerie fait également état des différents dispositifs mis en place (voisins vigilants, tranquillité vacances, la médiation de rue...) ainsi qu'une bonne concertation avec le policier municipal.

En tant qu'élus, nous sommes sensibilisés à cette question de sécurité ou d'insécurité, aussi nous vous proposons :

D'une part, pour le mois de mars, deux réunions avec la participation de la gendarmerie de Sassenage et la brigade de contact de Grenoble Alpes Métropole. La première rencontre sera à destination des seniors et une seconde qui s'adressera à tout public.

D'autre part, un groupe de travail a été constitué au sein de conseil municipal afin d'avancer sur la vidéosurveillance pour un déploiement au cours de l'année 2022. Pour la mise en place de ce dispositif, nous avons prévu une enveloppe budgétaire d'un montant de 200 000 euros.

La sécurité est l'affaire de tous. Avec l'ensemble des actions menées nous souhaitons améliorer ce bilan dans les prochaines années. Nous comptons également sur votre vigilance, votre bienveillance et votre implication citoyenne au quotidien.

Prenez soin de vous

Pascale Rigault

.....

Journal municipal de Veurey-Voroize

Direction de la publication / graphisme et mise en page : Philippe Heraud

Banques d'images: Com. mairie, Freepik, Pexels, Pixabay, Adobe Stock

Rédaction: Mairie et associations

Impression : Press Vercors Imprimerie 38160 St Sauveur

Dépôt légal à parution

Merci aux contributeurs (trices) de déposer articles et photos exclusivement sur la boîte mail dédiée : **articles@veurey.fr**

Prochaine date maxi d'envoi des fichiers : >>>>

Lundi 21 février

Retrouvez la version numérique sur le site mairie.



Facile à créer : 100% anonyme
Appstore, Playstore ou AppGallery

Également sur PANNEAUPOCKET

pour plus d'infos sur la voirie, informations de la commune, vous pouvez vous inscrire et être informés et alertés en temps réel sur l'application PanneauPocket

Imprimé sur papier 100% recyclé



COLLECTE D'OBJETS VOLUMINEUX SUR RENDEZ-VOUS, OBJECTIF REEMPLOI ! à partir du 1er février 2022

La Métropole propose un nouveau service de collecte des objets volumineux en pied d'immeuble, gratuit et sur rendez-vous.
Tout sera fait pour favoriser le réemploi des objets collectés.

Ce dispositif vient en complément des autres solutions :

- > vous avez des objets en bon état, donnez les en priorité aux associations locales,
- > s'ils sont hors d'usage, certains peuvent être récupérés en magasin (sous certaines conditions),
- > sinon 21 déchèteries sont à votre disposition sur le territoire.

Les objets volumineux pris en charge par le prestataire de la Métropole seront triés, contrôlés et éventuellement réparés : les objets en bon état seront revendus en boutiques solidaires à faible prix ou distribués à des familles fragilisées.

COMMENT PROCEDER ?

Prendre connaissance des règles d'utilisation du service sur le site internet de la Métropole

- > Demander un rendez-vous sur le formulaire en ligne à partir du 1er février 2022 : <https://demarches.grenoblealpesmetropole.fr> ou au 0 800 500 027,
- > Un opérateur vous contactera par téléphone pour fixer le RDV et valider la liste des objets à collecter.

RENSEIGNEMENTS
grenoblealpesmetropole.fr
0800 500 027

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

COLLECTE D'OBJETS VOLUMINEUX POUR REEMPLOI RÈGLES D'UTILISATION DU SERVICE A compter du 1er février 2022

Règles d'utilisation du service

- Service réservé aux particuliers résidant sur le territoire métropolitain,
- Le volume global d'objets présentés par dépôt doit être compris entre 0.5 m³ (équivalent à un lave-linge) et 3 m³ (à titre d'exemple un canapé 3 places = 2m³),
- Chaque objet ne doit pas dépasser 3m d'envergure et 80 kg,
- Les objets ne doivent pas être démontés et doivent être facilement transportables,
- Le recours au service est limité à 2 fois par an et par foyer,
- Les RDV s'effectuent par créneau de 2h, du lundi au vendredi à partir de 7h30,
- Le délai de collecte est de 4 semaines environ,
- Les objets doivent être déposés soigneusement, devant chez vous, sur le trottoir, sans gêner la circulation piétonne,
- Ils doivent être présentés le jour J, peu de temps avant la collecte, à l'heure indiquée au moment de la prise de RDV,
- **La présence du propriétaire est obligatoire,**
- Seuls les encombrants enregistrés lors de la prise de RDV seront collectés.

Catégorie d'objets AUTORISÉS

- Audio-visuel et informatique (ordinateur, téléviseur,...)
- Brico-Jardin (porte, fenêtre, volet, vitre, échelle, escabeau, baignoire, bac douche, évier, ballon eau chaude, chauffe-eau, tondeuse électrique, brouette,...)
- Décoration (miroir, tapis,...)
- Gros électroménager (réfrigérateur, congélateur, four/micro-onde, cuisinière, plaque de cuisson, lave-linge, sèche-linge, appareil de chauffage, aspirateur,...)
- Mobilier (lit, sommier, matelas, table, fauteuil, armoire, buffet, commode, bibliothèque, étagère, meuble de cuisine et de salle de bain,...)
- Puériculture (table à langer, parc, chaise haute, lit pliant, poussette, siège auto, baignoire bébé,...)
- Sport et Loisirs (vélo, barbecue, parasol, balançoire, toboggan,...)

En complément, des lots de petits objets en bon état peuvent être déposés : livres, CD, jeux, jouets, bibelots, petit outillage, bagage, textiles et chaussures.

Catégorie d'objets NON AUTORISÉS

- Déchets verts
- Gravats et autres déchets de chantier (plâtre, etc)
- Emballages et produits toxiques (batteries, piles, peintures, solvants, huiles, enduits, extincteurs, etc)
- Déchets souillés (par huiles, peintures...)
- Cartouches d'encre, ampoules et néons
- Produits radioactifs et explosifs (bouteilles de gaz...)
- Déchets d'activités de soins à risque infectieux
- Amiante
- Cendres, suies et mâchefers
- Pneus, véhicules, carburants et éléments de carrosserie
- Objets coupants et tranchants
- Palettes et ferraille

Les objets de petite taille (inférieurs à 0,5m³) ne sont pas autorisés, sauf en complément et s'ils sont en bon état (destinés au réemploi).

OSCAR NOUVEAU PLAN D'AIDE DE LA CARSAT

Après votre hospitalisation, vous pouvez bénéficier d'une aide temporaire de la Carsat Rhône-Alpes pour garantir votre retour à domicile dans de bonnes conditions. Le dispositif vous permet d'accéder à des services d'aide au maintien à domicile, sous certaines conditions.

- L'aide au maintien à domicile après hospitalisation
- Déposer une demande d'aide au retour à domicile après hospitalisation
- Les structures conventionnées



L'aide au maintien à domicile après hospitalisation

Si vous êtes retraité du régime général ou travailleur indépendant

Vous pouvez bénéficier d'une aide ponctuelle qui vous permettra de financer une aide à domicile, du portage de repas, de la télé-assistance et l'installation de petits matériels (barre d'appui, main courante, chemin lumineux...)

Cette aide est apportée à toute personne retraitée de 55 ans et +, quel que soit le lieu de son hospitalisation mais dans le cadre d'un retour exclusif à son domicile.

Le dossier de demande est à déposer, au plus tôt avant votre sortie d'hospitalisation avec le concours des personnels (service social, cadres de santé) de l'établissement de santé et au plus tard dans un délai de 15 jours après votre sortie auprès de la Carsat.

Si vous êtes retraité de la Fonction Publique

Consultez le site de la [Fonction Publique d'Etat](#).

Déposer une demande d'aide au retour à domicile après hospitalisation

Vous devez formuler votre demande avant la fin de l'hospitalisation.

Si vous êtes retraité du régime général : en vous adressant au service social ou au cadre infirmier de l'établissement de santé. Il complètera avec vous, le dossier "[Demande d'Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation](#)" à renvoyer à la Carsat Rhône-Alpes :

- Par courriel à l'adresse evaldpaph@carsat-ra.fr
- Par courrier à la Carsat Rhône Alpes - Direction de l'Action Sociale - Département Autonomie 69436 Lyon Cedex 03

Si vous êtes retraité de la fonction publique d'Etat : en vous adressant au service social ou au cadre infirmier de l'établissement de santé, ou en téléchargeant [le formulaire de demande d'aide au retour à domicile après hospitalisation](#). Vous devrez retourner votre dossier accompagné de votre avis d'imposition, du bulletin ou du brevet de pension et d'un RIB :

- Par courriel à l'adresse fonction publique@carsat-ra.fr
- Par courrier à la Carsat Rhône Alpes - Direction de l'Action Sociale - Département Autonomie 69436 Lyon Cedex 03



Pour une étude personnalisée, prenez rendez-vous à l'une des permanences qui se tiendra en Mairie le:

Jeudi 17 février 2022

Permanences uniquement sur RDV
en appelant au 06.16.24.92.28





La Remise

Grande collecte

La Remise sera présente avec son camion
à Veurey-Voroize le 18 février de 13h30 à 15h30
parking des écoles



Laremise-asso.org

VOS DONNS SONT DES EMPLOIS

LA REMISE ASSOCIATION DE
L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Point d'apport volontaire :
35 rue Général Ferrié à Grenoble
07 66 66 60 81 ou
04 76 46 02 94

INSTANCES PARTICIPATIVES

Appel à candidatures : renouvellement des instances participatives de la Métropole

Rejoignez les instances participatives métropolitaines !

3 types d'instances sont en cours de renouvellement :

> Le Conseil de développement, un laboratoire de prospective et agitateur d'idée, pour penser le territoire et son avenir, nourrir les débats et les orientations politiques métropolitaines.

Composition : 60 acteurs engagés dans le territoire avec un mandat de 3 ans et une mission par an, qui est pour 2022 : Habiter la Métropole demain.

Ils travailleront notamment en lien avec le conseil scientifique Capitale Verte et le comité de pilotage de requalification urbaine de la centralité Vizilloise.

> + d'infos sur : <https://c2d.grenoblealpesmetropole.fr/>

> La Commission consultative des services publics locaux : représente une interface entre les élus et les usagers. Elle vise à améliorer la qualité des services publics métropolitains (assainissement, traitement des déchets...) en examinant les rapports d'activités et en rendant des avis sur la gestion des services publics locaux.

Composition : Élus métropolitains, 20 représentants d'associations et 10 habitants ayant un mandat de 2 ans.

> Les Comités d'usagers, pour relier les services publics au quotidien des habitants.

30 places disponibles – uniquement dans le comité d'usagers de l'énergie : 1 à 2 groupes de travail seront constitués chaque année. Le mandat est de 2 ans.

Toutes les informations sont à retrouver sur :

<https://participation.lametro.fr/blog/les-instances-participatives-de-la-metropole-se-renouvellent-candidatez-1>

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 14 février 2022

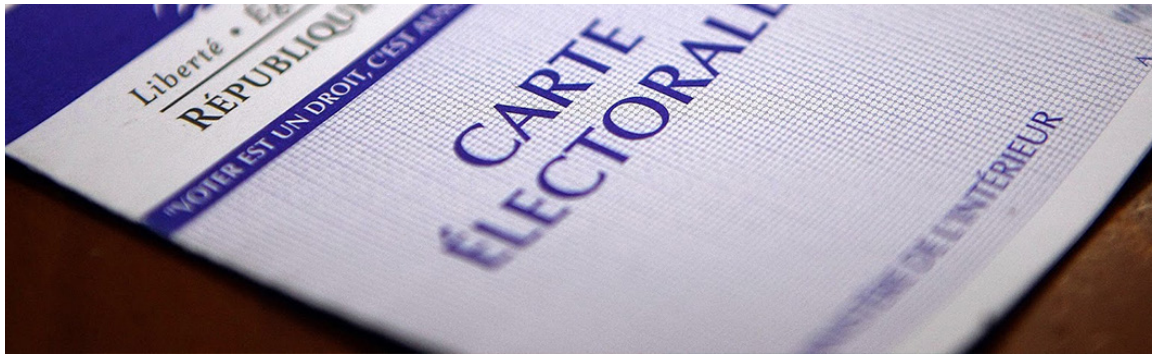


Liste électorale : inscription d'office à 18 ans

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait fait les démarches de recensement citoyen à partir de 16 ans.

Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement...), il faut demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie.

Si vous êtes français et que vous avez fait votre recensement citoyen à 16 ans, vous êtes inscrit d'office sur les listes électorales à l'âge de 18 ans.



Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote sur:

> <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Si vous n'avez pas fait le recensement citoyen, vous n'êtes pas inscrit d'office.

Si vous avez fait tardivement le recensement citoyen, vous n'avez peut-être pas été inscrit d'office.

Pour pouvoir voter, il faut alors vous inscrire en mairie.

Comment s'inscrire ?

La démarche en ligne est réservée aux personnes qui ont déjà 18 ans au moment de leur demande.

Vous pouvez faire cette démarche sur:

> <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

> En vous rendant à votre mairie

Quand s'inscrire ?

Vous pouvez vous inscrire toute l'année.

Toutefois, lors d'une année d'élection, comme cette année, vous devez faire cette démarche avant le vendredi 4 mars 2022.



« Je veux réduire ma consommation d'énergie, j'agis avec la Métropole »

La réduction de la consommation d'énergie est un enjeu majeur et un objectif ambitieux dans le plan d'actions établi par le Plan Air Énergie Climat. Un plan engagé en 2005 afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air et adapter le territoire au dérèglement climatique d'ici 2030 :

- > -50% de gaz à effet de serre
- > -40% de consommations énergétiques
- > Baisse de tous les polluants atmosphériques
- > -30% d'énergies fossiles

Meilleur confort intérieur, réduction de ses factures, baisse des émissions de CO2 et de la pollution : diminuer ses dépenses énergétiques dans son logement, c'est bénéfique pour soi mais aussi pour la planète. Et la Métropole propose plusieurs dispositifs financiers ou services aux habitants pour y faire face.

Cette action est basée sur 4 dispositifs d'aides métropolitains :

- > **Murmur** : la rénovation de l'habitat
- > **Conseillers Énergie** : objectif consommer moins, faire le point sur le sujet et mettre en place des petites actions au quotidien
- > **Metrosoleil** : passer aux énergies renouvelables
- > **Thermix** : changer son chauffage pour consommer moins et plus durable



Une vidéo pédagogique et un teaser complètent ce message afin d'expliquer pourquoi il est important de réduire sa consommation d'énergie.

<https://www.youtube.com/watch?v=I3a5MUIxCKQ>

Vous pouvez également visiter notre rubrique en ligne : www.grenoblealpesmetropole.fr/energie



La Cure:

La réception des logements a eu lieu et les premiers occupants ont emménagés, très satisfaits des aménagements proposés et de la qualité d'ensemble du bâtiment. Quelques travaux de finitions sont encore à réaliser à l'extérieur.

Maison de Santé:

Après 1 an de travaux, l'allée de la poste est de nouveau accessible même si des travaux vont encore avoir lieu dans ce secteur puisque la reprise totale du parking derrière Vival va débiter ce mois. Celui-ci sera beaucoup plus fonctionnel, intégrant des places PMR pour le cabinet médical et un cheminement piéton venant du bas du village. Il présentera également un revêtement permettant l'infiltration des eaux pluviales. Les professionnels de santé se sont installés et travaillent maintenant dans des conditions optimums pour l'accueil de leurs patients.

Ecole:

Poursuite des travaux d'aménagements intérieurs; doublage, réseaux, et extérieurs avec le montage du préau qui présente maintenant son volume définitif. Le chantier avance bien et les plannings sont respectés.



PROPRETÉ / ENVIRONNEMENT

Dépôts sauvages de déchets : quelles sanctions risque-t-on ?



Quelles sont les peines encourues ?

Elles dépendent de plusieurs paramètres tels que le fait d'être un particulier ou un professionnel, ou d'être à pied ou motorisé.

> Abandon ou dépôt de déchets par un particulier : contravention de 2e classe, soit une amende forfaitaire de 68 euros (minorée à 45 euros si paiement rapide, majorée à 180 euros si paiement tardif et au maximum à 450 euros en cas de défaut de paiement ou de contestation), selon l'article R632-1 du Code pénal repris par l'article R.541-76 du Code de l'environnement.

> Abandon ou dépôt de déchets par un particulier transportés en véhicule : contravention de 5e classe, soit une amende d'un montant maximum de 1.500 euros (3.000 euros en cas de récidive) prononcée par un juge, selon l'article R6358 du Code pénal repris par l'article R541-77 du Code de l'environnement.

> Abandon ou dépôt de déchets par une entreprise : 2 ans de prison et/ou 75.000 euros d'amende, selon article L541-46 du Code de l'environnement.



Février 2022

Le Halo des livres

Des nouvelles qui
interpellent

Numéro 3

De notre correspondante Mme Ampoule

**C'est encore la Nuit !
Vivement qu'on rallume !!!**

Invités par la médiathèque, une quarantaine de veurois sont venus dans le froid et la nuit, prévoyant plaids, coussins, doudous pour les enfants et lampes de poche.

La Nuit de la Lecture, manifestation nationale, a été déclinée à Veurey sous la forme de 2 séances dans la pénombre, offrant au public -d'abord les enfants et leurs parents, puis les adultes lors d'une 2ème séance- des contes, des lectures d'extraits de textes, des histoires en kamishibai, du chant....

Le public s'est réchauffé à l'écoute de ces moments apaisants ou inquiétants.

Les Parparlottes, conteuses de Noyarey, sont venues prêter main -et voix- fortes à Béatrice Lacoustille, la bibliothécaire. Il ne manquait que le feu dans la cheminée, et la bonne soupe bien chaude.

Mais feu et soupe étaient dans les contes entendus... !





38113.patrimoine@gmail.com

La Parisette à 4 feuilles :

(*Paris quadrifolia*)
Fam. Liliacées (ou mélianthacées)

En voilà **une belle au joli nom** !
A la fois étrange, dans sa composition,
et délicate dans ses lignes, on aurait
presque envie d'en faire des bouquets,
épurés et gracieux.



Seulement voilà... la belle cache sous ce patronyme sympathique une autre identité, moins avenante : « *Etrangle loup* », ce qui laisse déjà supposer sa toxicité, même si une 3^e : « *raisin de renard* » est plus ambiguë, voire trompeuse, car il fort douteux que l'habile Goupil s'en nourrisse.

En réalité, à l'origine, et sa dénomination vient de là, on l'appelait « *Herbe à Pâris* » (le héros grec, pas la capitale!) car la légende affirmait que celui-ci connaissait les vertus de la plante (ce qui ne l'a pas empêché de faire la grosse bêtise qui a déclenché la Guerre de Troie. Mais c'est une autre histoire).

⚠ Attention toxique.

Toute la plante est toxique et contient de la pyridine et de la paroskyphnine (Oui bon, on n'est pas obligé de retenir les noms!) qui provoquent des douleurs gastriques, de la tachycardie, de l'irritation des muqueuses... Le pire, ce sont les rhizomes, et la « jolie » baie noir-bleuté, dont 3 suffisent à provoquer la mort. Alerte ! les enfants pourraient les confondre avec des myrtilles ou des airelles.

De surcroît, la plante est vraiment hypocrite, car parfois, elle porte 5 feuilles (ci-contre), ou six, ou sept !

Curiosité : les oiseaux la consomment ! et en remerciement en dispersent les graines (vous voyez comment...).



Botanique :

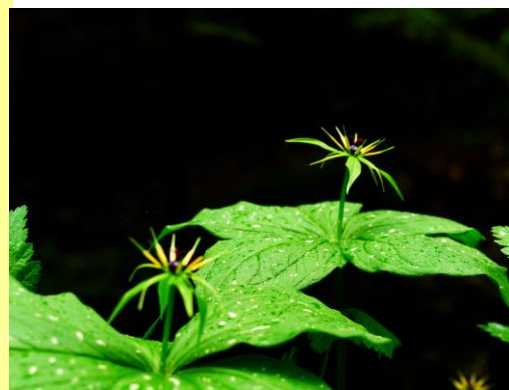
La Parisette préfère l'ombre et même déteste la lumière brutale ; si bien que dans les forêts qui subissent des coupes rases, ou d'importants abattages (ça ne vous dit rien?), on ne la voit plus.

Commune en Isère, elle fleurit d'avril à juin, et si vous « montez à Montaud », à pieds, vous en verrez le long de la route, coté Voroize.

Si son fruit contient 8 graines, mûres en fin d'été, elle se reproduit essentiellement par ses rhizomes, qui croissent de quelques centimètres par an (c'est une plante optimiste!)

Nos anciens, au Moyen Age quand même, en partant se promener en accrochaient une à leurs vêtements pour se protéger des envoutements ou des épidémies (NB aucune trace d'analyse des résultats ne nous est parvenue!). Autrefois elle était réputée soigner les malades mentaux : après 20 jours, ils étaient ... morts mais guéris.

Malgré ce **CV de sorcière**, l'UNCI a classé notre belle empoisonneuse « *espèce à préoccupation mineure* » ; et dans 4 régions, elle est protégée. Ah la beauté, quel trompe l'œil !



Photos CB- 20/4/2020
Asso. Au Pied de Ma Tour
Sous Eygalen- 450m

Les Petits Malins, ce sont un accueil pour nos enfants !!

Mais Les Petits Malins, ce sont aussi :

- * Des activités, des jeux de rôles, des séances de pâtisserie...
- * Des sorties à la ferme, des ateliers cirque, des spectacles de magie...
- * Des veillées, des soirées jeux en famille, des tombolas...
- * Des stages Ski, Poney, moto, etcetera...



Pour nos enfants, Les Petits Malins, ce sont des cabanes faites de draps où retrouver copains et copines, C'est un monde magique où pirates jouent avec princesses et élèves de Poudlard.



Ce sont des avions en papier, des scoubidous, des galettes, des frites... Et des bêtises aussi parfois. Les Petits Malins, c'est tout cela et bien plus encore !



Mais Les Petits Malins, c'est aussi une association qui fonctionne avec des bénévoles. Alors, pour continuer de voir autant d'étoiles dans les yeux de nos enfants, nous avons besoin de vous.

Les Petits Malins recrutent !



Alors n'hésitez pas parents futurs bénévoles, rejoignez-nous car s'il n'y a plus de membres au bureau, il n'y a plus d'association !!!

Matinée boudin
le 9 janvier
organisée par le
comité
d'animation





Le Ruisset après les pluies fin décembre



AU JARDIN

« Beaux jours de janvier trompent l'homme en février. »

Conseil plantes :

Vous pouvez désinfecter vos pots en terre en les trempant pendant ½ heure dans une baignoire d'eau mélangé à un peu de javel. Les sécher et les conserver à l'envers dans un endroit sec.

Nouveau départ pour le Yucca à pied d'éléphant : il supporte très bien une taille sévère (si nécessaire), coupez le tronc à au moins 20cm, au bout de plusieurs mois, vous verrez des repousses apparaître à 10cm sous le point de coupe.

Conseil au jardin :

A la fin du mois, commencez à semer vos pois ronds et fèves.

Planter sur butte humide ail rose, échalote et oignon.

Planter les bisannuelles comme les primevères, les pensées ou encore les myosotis.

A partir de la mi-février, vous pouvez commencer à tailler vos rosiers, amendez avec du fumier.

Taillez vos vignes.

Pour vos agrumes, veillez à maintenir le substrat toujours moite au toucher, reprenez

*les apports d'engrais tous les 15 jours, toujours après arrosage, jamais avant.

Après un nettoyage des mousses du tronc de votre prunier, appliquer un badigeon à base de chaux.

Le Saviez-vous ?

Le nom février vient de Februa, dieu de la mort et de la purification.

Auguste, voulant que son mois dédié (août) soit aussi long que celui dédié à Jules César (Juillet), a ajouté 1 jour pour faire 31 ; celui-ci étant retiré du mois de février.

Nouvelle lune : le 01/02/2022

Pleine lune : le 16/02/2022

Patois isérois :

Beziquer : du patois "bezicâ", v. n. — S'occuper à des choses futiles.



MAJORITÉ MUNICIPALE

VEUREY ENSEMBLE ET EN TRANSITION

Le résidant des villes et le résidant des champs !

Le résidant des villes sort tranquillement de son appartement, rencontre son voisin dans l'ascenseur, parle de la pluie du beau temps. Puis il s'en va serein sur des trottoirs bien nettoyés, sans feuilles mortes à l'automne (il n'y a pas d'arbres) et se rend à vélo ou en transport en commun (station en bas de chez lui) à son travail ou acheter son pain.

Le résidant des champs voudrait bien faire la même chose ! Mais son chemin est en pente, étroit et parfois encombré, parfois enneigé ! Il voudrait aussi que les services communaux viennent nettoyer devant chez lui, couper les branches, l'herbe. Il ne comprend pas il paye pourtant des impôts. Il ne peut pas forcément partir à vélo lorsque la météo n'est pas favorable, ne passe pas de bus toutes les 20mn et qu'il est loin de son travail et de la boulangerie...

Et puis si son voisin le plus proche reste suffisamment à distance c'est bien mais s'il n'y en a pas c'est encore mieux.

Enfin comme le résume cette célèbre expression, "On ne peut pas toujours avoir le beurre et l'argent du beurre".

Il faut penser à tout ça avant de venir habiter un beau village à la campagne.

OPPOSITION MUNICIPALE

VEUREY C'EST VOUS

Le groupe d'opposition n'a pas désiré s'exprimer ce mois-ci

INFOS PRATIQUES

CABINET MÉDICAL

• Médecins généralistes :

Dr Christophe PAR-
MENTIER et Dr Laurent
PAUTHIER : 04.76.53.95.29

• Kinésithérapeute :

• Podologue :

Harmony BARON :
04.76.43.88.09

• Infirmières :

- Bénédicte ZUANON :
06.01.45.69.54
- Laurence LAVERRIERE :
06.14.01.45.80
- Nadia DACMINE
06 70 46 60 18

• Psychologues :

- Cécilie RONDAN :
06.45.81.74.72
- Marianne DELEPELAIRE :
06.62.12.46.18

N° D'URGENCES

• Gendarmerie de
Sassenage

04.76.27.42.17

• Police et Gendarmerie :
17• Pompiers - centre de
secours : 18

ou 112 depuis un portable

• SAMU : 15

ou 112 depuis un portable
ou 114 par FAX ou SMS
pour les personnes ayant
du mal à entendre
ou à parler.

• Centre anti-poison :
04.72.11.69.11• Pharmacies et
dentistes de garde :
3915 (numéro surtaxé).

MAIRIE

Horaires ouverture au public :

- > Lundi 15h00 - 17h00
- > Mardi 8h - 12h00 / 13h30 - 17h00
- > Mercredi et vendredi 13h30 - 17h00
- > Jeudi 8h - 12h00 / 13h30 - 18h00
- > Samedi 8h00 - 12h00

Nous joindre :

Tél : 04.76.85.16.80

Mail : mairie@veurey.fr

Web : www.veurey-voroize.fr

FB : commune de veurey-voroize

CCAS : ccasveureyvroize@orange.fr

Permanence architecte :

> 1er vendredi du mois de
13h30 à 17h00 en mairie.
Prise de R.D.V auprès du
secrétariat.

Permanence avocat :

> 1er mercredi du mois de
14h30 à 16h30 en mairie
Prise de R.D.V auprès du
secrétariat

Permanence Mutualp :

Sur RDV auprès de
Mr Falconnet au
06.16.24.92.28
mail: mutualp-communales@mutualp.fr



Lundi : 10h>13h/16h>19h30

Mardi, jeudi et vendredi :

7h30>13h / 16h>19h30

Mercredi : 7h30>13h

fermé l'après-midi.

Samedi et dimanche :

7h30>12h30.

fermé l'après-midi.



Relais postal

Mardi, jeudi et vendredi :

07h30 > 10h45 /

16h00 > 19h30

Service disponible les jours
restants aux horaires
d'ouverture de l'épicerie.